

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Avril 2018

Sommaire

El watan, 03.04.2018, Me Khaled Bourayou, Avocat, «Ces informations qui touchent à l'identité des personnes peuvent servir pour contrôler les justiciables.....	02
Liberté, 03.04.2018, Manque de statistiques fiables et absence de prise en charge par l'état, Le lourd fardeau des associations	08
Algeriepart, 09.04.2018, Santé : Les médecins résidents vont poursuivre leur grève et exigent "du concret"	10
Tsa-Algerie, 05.04.2018, Des ONGs de réfugiés dénoncent les "déportations" massives de migrants depuis l'Algérie	11
Algeriepart, 06.04.2018, À quand la vérité sur l'assassinat d'Ali Mécili ?.....	12
El watan, 08.04.2018, Un hommage a été rendu aux mères des victimes qui luttent depuis 20 ans, Bouchachi appelle à faire du 7 avril «une journée nationale des disparus».....	14
Liberté, 08.04.2018, Colloque international sur les mémoires, L'impossible deuil sans réparation	16
Le matin d'Algerie, 14.04.2018, "Algérie la citoyenneté impossible ?" De l'anthropologue Mohamed Mebtoul	18
Algérie-focus, 15.04.2018, Service national / Le général Benbicha répond aux médecins résidents	20
Algeriepart, 15.04.2018, Répression des droits des migrants subsahariens : l'Algérie dénoncée à Genève	21
Algerie patriotique, 15.04.2018, Conseil de la nation : Louh présente le projet de loi relatif au Code de procédure pénale	23
L'expression, 16.04.2018, Environnement À Tizi Ouzou, Les associations réclament des subventions.....	24
L'expression, 19.04.2018, L'Algérie propose le 16 mai journée internationale de la paix, l'ONU dit oui.....	26
Infos-premières, 21.04.2018, Le département d'Etat met avant les mesures prises par le président Bouteflika pour promouvoir les droits de l'Homme.....	28

L'expression, 22.04.2018, Rien de nouveau pour la grève des médecins résidents, Etat stationnaire29

L'expression, 22.04.2018, Rappel des ambassadeurs du mali et de la guinée, des encagoulés attaquent des migrants, Que cache cette virulente campagne?31

El watan, 03.04.2018, Me Khaled Bourayou, Avocat, «Ces informations qui touchent à l'identité des personnes peuvent servir pour contrôler les justiciables»



Avocat au long parcours, Me Khaled Bourayou évoque les nombreuses affaires qu'il a eu à défendre, comme celle du général à la retraite Hocine Benhadid, ou encore, la plus récente, celle de l'écrivain Rachid Boudjedra. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il parle également du «crime de lèse- caste», de la justice «des deux poids deux mesures» et souligne que c'est un «leurre ou une ignorance que de dire que la justice de ce pays est indépendante».

Presqu'une année après, la procédure relative à la plainte de l'écrivain Rachid Boudjedra contre la chaîne de télévision privée Ennahar s'est enclenchée, puisque jeudi dernier, le responsable a été entendu en tant que témoin. Comment expliquer un tel retard dans le traitement de cette affaire ?

Cette affaire est effectivement étonnante. Comment une plainte aussi bien structurée reposant sur des faits avérés et attitudes en violation avec la morale et l'éthique, ayant ému les téléspectateurs et suscité la réprobation de la société civile, la solidarité des intellectuels et du frère du président de la République, allant jusqu'à la qualifier d'«ignominie», puisse attendre plusieurs mois avant que la procédure ne s'enclenche ? Je trouve étonnant aussi que le premier responsable de cette chaîne, en l'occurrence Anis Rahmani, soit entendu en tant que témoin. Cela veut dire que le procureur n'a pas jugé nécessaire de faire une réquisition d'inculpation et de poursuites contre Anis Rahmani.

Cela veut-il dire qu'il n'a pas jugé suffisantes les preuves contenues dans l'émission télévisée, où Rachid Boudjedra apparaît complètement terrorisé et faisant l'objet d'un véritable guet-apens ?

Lorsque le ministère public a entre les mains une plainte, où les faits sont avérés, l'infraction commise, l'auteur connu, de manière générale lorsque la plainte est suffisamment précise tant sur les faits que sur l'identité des auteurs, sans compter les préjudices résultant de l'infraction, le procureur demande l'inculpation du mis en cause.

Par contre, lorsqu'une plainte est insuffisamment motivée et contient des doutes sur l'auteur de l'infraction, ou n'évoque pas suffisamment les éléments constitutifs de celle-ci, le ministère public préfère demander l'ouverture d'une enquête...

Mais nous ne sommes pas dans ce cas....

Si le ministère public a demandé une enquête, c'est qu'il considère que les faits sont insuffisamment motivés. C'est exceptionnel que le procureur puisse agir de la sorte. Depuis la loi de 1990, le ministère public demande à chaque fois l'inculpation du journaliste, quel que soit le contenu de la plainte portée contre lui. Je suis formel.

J'ai les statistiques concernant El Watan, Liberté, Le Soir d'Algérie, et El Khabar. A chaque fois, le ministère requiert l'inculpation et quand il y a un non-lieu, il fait appel, et la chambre d'accusation n'a jamais confirmé. En agissant ainsi, le ministère public ne semble pas faire un usage clair des procédures.

D'ailleurs, l'audition d'Anis Rahmani était précédée d'un communiqué, donnant publicité à cette affaire. Il y a manifestement une politisation de l'affaire.

Comme cela a été le cas pour le général à la retraite Hocine Benhadid ?

Exactement. Je dirais mieux. Dans le cas de Benhadid, c'est sur ordre du procureur que ce dernier a été arrêté en pleine autoroute, conduit à la brigade de recherche de la gendarmerie de Bab Jdid pour être entendu, et placé sous mandat de dépôt à 1h, sans qu'il y ait une convocation de la police judiciaire. Comparez les deux affaires.

L'une est d'une célérité incroyable, alors qu'il n'y avait pas de plainte, et l'autre, qui prend un cours très long de la justice pour faire oublier l'affaire, et je dirais même que s'il n'y avait pas le mois de Ramadhan qui approche, elle serait encore dans les tiroirs.

C'est quand même étonnant que le ministère public soit tolérant vis-à-vis des uns et sévère vis-à-vis des autres. L'affaire du défunt journaliste Mohamed

Tamalt est, à ce titre, révélatrice et nous ramène à la question fondamentale de l'application de la loi lorsqu'il s'agit des délits et des peines. Avec la politisation des affaires, le ministère public fait un très mauvais usage de la loi.

On diabolise les affaires par le biais d'une technique d'application de la loi à travers la qualification pénale. Par zèle, la justice fait application de l'article 144 du code pénal, relatif à l'offense au président de la République, alors que ce dernier l'a dépénalisé en ce qui le concerne.

S'agissant des délits de presse qui se caractérisent par le critère de la publicité qui les distingue de l'outrage, on a appliqué l'article 144 contre un journaliste mort en détention et contre le général à la retraite Hocine Benhadid. Que cherche-t-on derrière cela ? N'y a-t-il pas une volonté de protéger une caste du pouvoir dans l'application de cet article ? Dans ce pays, il y a là un crime de lèse-caste.

Tout comme l'article 144 qu'on applique, comme vous le dites, contre le crime de lèse-caste, ne sommes-nous pas dans la même logique avec le délit de «violation des consignes militaires» pour lequel de nombreux officiers, dont le général Hassan, ont été poursuivis et condamnés à des peines de prison ?

En fait, tout ce qui n'a pas de rapport avec les incriminations militaires est versé dans «la violation des consignes» et dans la justice civile, tout est renvoyé à d'autres questions. Le jeune lieutenant poursuivi dans l'affaire de la résidence présidentielle de Zéralda a été jugé par le tribunal militaire de Constantine, pour «violation des consignes militaires», parce que, dit-on, il n'a pas respecté les consignes de son chef.

Or, celui-ci, cité en tant que témoin au procès, était incapable de citer une seule consigne à donner à son subordonné. Cette question a été déterminante dans le procès et dont les conséquences n'ont épargné ni le ministère public, ni le procureur, ni le juge, qui ont été relevés de leurs postes.

Ce que vous soulevez ne prouve-t-il pas que nous sommes loin de la consécration de l'Etat de droit, du respect des libertés et de l'indépendance de la justice ?

C'est un leurre ou une ignorance que de dire que la justice de ce pays est indépendante. La justice est le levier avec lequel l'Exécutif conduit sa politique et protège ses hommes...

Le ministre de la Justice ne cesse de défendre la réforme de la justice qui, selon lui, a consacré l'Etat de droit...

Les réformes sont certes louables et restent de par leur nouveauté sujettes à la pratique sur le terrain et nous pouvons déjà dire que la réforme de février 2015 s'est avérée dans son application, sur le plan du droit et de la procédure en deçà des attentes et des ambitions. La comparution immédiate qui, sous le prétexte d'accélérer le cours de la justice, s'est avérée sur le plan strictement du droit une catastrophe.

En France, la comparution immédiate est une juridiction, alors que chez nous, c'est une procédure qui s'inscrit dans l'horrible perception de la justice algérienne, où toutes les réformes visent à gagner du temps.

Je m'explique. Dans la comparution immédiate, c'est le PV (procès-verbal) de la police qui devient l'acte d'accusation. Il s'impose au procureur, lequel l'impose au juge, alors qu'en matière de procédure pénale, le PV de police n'a aucune valeur et est pris à titre indicatif.

Vous vous imaginez les implications d'une telle perception ? Aujourd'hui, le juge n'a de preuve que le rapport de police. Le rôle de la consécration de l'extension du droit de la défense lors de l'enquête préliminaire n'a pas produit ses effets. Nous avons mis 56 ans pour qu'enfin un avocat puisse poser directement des questions à l'accusé lors d'un procès et mettre les dossiers en dehors de la salle de délibération.

Finalement, on n'arrive pas à se départir de cette perception qui a détruit la justice en tant que système et en tant que valeur, ainsi que l'autorité de l'Etat, puisque l'Inspection générale devient le censeur de la justice. L'Inspection générale contrôle les décisions de justice et soumet à son autorité les manquements des magistrats tant au plan de la prise en charge du dossier que dans celui de la décision.

On fait de la justice beaucoup plus un centre de production de décision et de jugement, au détriment de la qualité. Toutes les affaires sont ramenées à la loi du nombre au lieu de celle de la qualité. Cette loi des statistiques éreinte et use les magistrats, notamment dans une ville comme la capitale. Ils sont fatigués.

Je ne comprends pas comment un délibéré peut être prononcé en une ou deux semaines ! Je sais qu'il y a d'excellents magistrats qui peuvent faire un travail de qualité, mais ils n'ont pas le temps de rendre une bonne décision...

Il y a quelques jours le Parlement a adopté une loi sur les données personnelles et le casier judiciaire pour les personnes physiques et morales. Ne craint-on pas une mauvaise utilisation de ces données, sachant qu'elles sont à disposition des juges, du ministère de l'Intérieur et des services de sécurité ?

Une telle loi suppose l'existence d'une administration forte et solide à même de préserver les données personnelles de chaque citoyen.

Or, moi-même, j'ai traité énormément d'affaires de citation directe contre des journalistes et je peux vous dire que l'identité de ces derniers et surtout des directeurs des publications était connue bien avant la plainte. Ces informations qui touchent à l'identité des personnes peuvent servir à l'administration pour contrôler les justiciables.

Si cette loi n'est pas renforcée par des dispositifs qui doivent s'étendre à tous les secteurs environnants, à savoir celui de la police et de l'administration, de la justice, elle ne peut pas produire l'effet escompté. Avec une administration au service des puissants, cette loi ne peut pas être efficace et de ce fait ne peut garantir le respect des libertés individuelles.

La présence de juges au sein de cette autorité qui gère ces données peut-elle être suffisante pour garantir la protection de ces informations personnelles ?

Vous avez l'exemple de la commission de contrôle des élections. Elle est composée de magistrats, pourtant cela n'a pas empêché la fraude. La crédibilité ne se construit pas par la qualité du juge. C'est l'organe de l'administration qui donne cette crédibilité.

Que peut faire le juge dans un dispositif bien huilé, où son rôle est considérablement limité ? Un système de contrôle est lié à l'efficacité d'une administration censée être solide, efficace et juste. Plusieurs commissions composées de juges et de personnalités ont été créées pour lutter contre la corruption.

Mais ont-elles été en mesure d'atteindre les objectifs assignés ? A mon avis, il faut laisser le juge en dehors de ces instances tant que le système judiciaire reste inféodé au pouvoir exécutif et tant que la responsabilité de ce même magistrat est limitée, et que la justice demeure un instrument du pouvoir exécutif.

La justice c'est aussi les avocats, ces usagers du droit, représentés par une Union des barreaux qui s'est déclarée, lors de la Journée nationale de l'avocat, satisfaite des réformes. Qu'en est-il au juste ?

L'Union des barreaux est à l'image de ses bâtonniers, dont le dernier cumule plusieurs mandats d'une durée d'au moins 15 ans. D'ailleurs un amendement du statut de la profession d'avocat pour interdire l'extension des mandats, afin de les limiter à deux seulement, serait bénéfique pour la corporation...

Salima Tlemçani

Liberté, 03.04.2018, Manque de statistiques fiables et absence de prise en charge par l'état, Le lourd fardeau des associations

Dans plusieurs, voire dans toutes les wilayas du pays, les autorités locales sont incapables de donner le nombre exact d'enfants autistes. Cet état de fait, à lui seul, est significatif quant au défaut de prise en charge de cette catégorie de malades. Un peu partout dans le pays, ce sont donc des associations qui tentent, souvent avec très peu de moyens, d'endosser cette mission dévolue, en principe, aux services de l'État.

À Aïn Témouchent, le directeur de l'action sociale estime à environ 200 ou 250 le nombre d'enfants atteints de cette maladie à l'échelle de la wilaya, ajoutant que, dans bien des cas, les familles refusent de reconnaître ou ignorent que leurs enfants souffrent d'autisme, d'où la difficulté de cerner le nombre avec précision.

Saïd Heddi, président de l'Association de réadaptation et de protection des enfants autistes, lui, donne un chiffre beaucoup plus important qui pourrait dépasser les 400 cas et qu'il aurait obtenu grâce à un travail de proximité. Il avance une autre raison.

Son association compte 170 cas inscrits, mais certains présentent un faux diagnostic. "Ce sont des cas suspects qui nécessitent un examen exhaustif pour être qualifiés en tant que tels", a précisé M. Heddi. Sauf que faute d'espace, mais aussi en raison d'une équipe pédagogique réduite, son association ne peut accueillir que 38 enfants âgés de moins de 9 ans sur les 170 inscrits qui sont suivis en régime interne et en demi-pension. L'association compte au total 4 psychologues et 12 éducatrices formés à la faveur d'un investissement propre à l'association, les centres d'État ne possédant pas de spécialistes dans ce domaine. "C'est une initiative que nous avons prise et l'opération est financée par nos propres cotisations", a-t-il souligné. Les 38 enfants sont suivis dans 6 classes spéciales pour les préparer à une scolarisation classique pour la prochaine rentrée scolaire, a-t-il précisé. Cependant, il regrette que cette catégorie de malades ne bénéficie pas d'un accompagnement assuré par des assistants au niveau des classes classiques, une lacune que ladite association se propose de combler autant que faire se peut.

Notons que 15 enfants autistes sont suivis à domicile dans la wilaya d'Aïn Témouchent. "Nous comptons sur la formation de leurs parents pour achever le travail des spécialistes de l'association", a indiqué M. Heddi.

Tout récemment, l'association a bénéficié d'un terrain d'une superficie de 2 067 m² destiné à la réalisation d'un centre pour une prise en charge des enfants autistes à la hauteur des espérances de leurs parents, et ce, faut-il le reconnaître, grâce à l'intervention des autorités de la wilaya. L'association est encouragée par les bonnes intentions devant participer à cet ambitieux projet dont le coût s'élève à 16 milliards.

À Sidi Abdelli dans la wilaya de Tlemcen, le centre est fermé depuis trois ans faute de personnel qualifié. Ce n'est pas le cas d'Aïn Témouchent qui a mis la charrue avant les bœufs.

Béjaïa : le mouvement associatif à la rescousse

Le même topo se retrouve à Béjaïa. En dépit de l'absence de chiffres officiels, on apprend que plus de 200 enfants autistes sont actuellement pris en charge dans cette wilaya par le mouvement associatif engagé dans les actions caritatives. En effet, pas moins de cinq organisations : quatre à caractère local et une de wilaya, militent pour une prise en charge adaptée et spécifique des enfants autistes. Parmi ces cinq organisations, il y a l'association de wilaya spécialisée dans la prise en charge des enfants autistes (APCEA), qui demeure pionnière en la matière. Elle prend en charge une centaine d'enfants, âgés entre 3 et 7 ans.

L'association emploie une quinzaine de personnes à titre permanent, parmi lesquelles figure le personnel psychopédagogique (orthophonistes, psychologues, éducatrices, psychomotriciens...). Selon des membres de l'APCEA, celle-ci doit sa survie financière aux seules subventions de l'APC et de l'APW de Béjaïa, ainsi qu'aux dons de certains bienfaiteurs locaux.

Avant de déplorer que "pas moins de 90 personnes exerçant à travers les différents établissements scolaires de la wilaya ne sont pas payés depuis deux mois, faute de trésorerie". À noter que lors de notre entrevue avec les membres de l'APCEA, le président de l'APW de Béjaïa, Mehenni Haddadou, accompagné d'une vice-présidente de l'APC de la même ville, a fait irruption dans les locaux de l'association pour "une visite de courtoisie". Interpellé par les responsables de l'APCEA sur le manque de moyens financiers auquel leur association fait face quotidiennement, M. Haddadou s'est engagé à mettre la main à la poche pour aider de manière conséquente cette dynamique association.

M. LARADJ/KAMEL OUHNIA

Algeriepart, 09.04.2018, Santé : Les médecins résidents vont poursuivre leur grève et exigent “du concret”

Le ministre de la Santé était tout heureux d'annoncer que son département a satisfait toutes les revendications des médecins résidents. Tout le monde s'attendait donc à une reprise du travail dès aujourd'hui à l'issue des assemblées générales organisées par les grévistes dans les hôpitaux.

Mais aux dernières nouvelles, les médecins résidents ne semblent pas être emballés par les annonces du département de Mokhtar Hasbellaoui.

Selon des membres du CAMRA (Collectif autonome des médecins résidents algériens) que nous avons contacté, le ministère de la Santé n'a rien « donné de concret ». Il ne s'agit que des lois qui existent déjà, indique un délégué des médecins résidents. Cette impasse contraint la majorité de résidents, notamment à Alger et Oran, à décider unanimement de reconduire le mouvement de grève entamé depuis 5 mois. “Nous voulons du concret. Des délais d'exécution, par exemple”, précise un médecin résident.

Lors de la rencontre de dimanche dernier, le ministère de la Santé a annoncé une révision du statut des médecins résidents, la réduction des délais du service civil et l'établissement d'une prime de zone. Mais ce sont là en gros des dispositions qui existent déjà dans la loi, mais rarement appliquées.

Saïd Sadia

Tsa-Algerie, 05.04.2018, Des ONGs de réfugiés dénoncent les “déportations” massives de migrants depuis l’Algérie

Le Conseil européen sur les réfugiés et exilés (ECRE) a dénoncé ce jeudi les “déportations” massives de migrants africains opérées par les autorités algériennes dans le cadre de sa lutte contre l’immigration clandestine, rapporte le média Infomigrants.

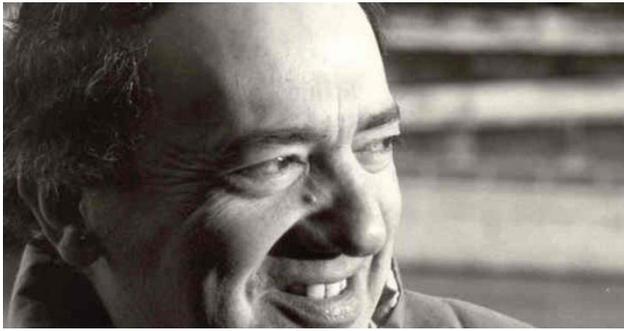
L’ECRE est un réseau regroupant 95 ONGs de 40 pays européens, parmi lesquels la Croix Rouge, Caritas ou encore Amnesty. « L’Algérie a rapatrié 27.000 migrants subsahariens depuis 2015, selon le ministre de l’Intérieur Nouredine Bedoui, qui a ajouté que des rapatriements sont encore en cours », dénonce l’ECRE.

« Les personnes ayant été déportées depuis l’Algérie au début du mois de mars ont indiqué qu’elles étaient détenues dans des camps de fortune pendant quelques jours avant d’être menacées avec des armes et emmenées au-delà de la frontière à bord de camions », affirme le réseau européen.

« Ils ont déclaré avoir dû traverser le désert pendant des heures pour atteindre In Khalil, la première ville au Mali. Certains migrants ont affirmé qu’ils ont été volés par des groupes armés sur leur chemin », dénonce en outre l’ECRE.

Au début de mois de mars, des citoyens maliens ayant été rapatriés ont protesté contre les abus subis par les migrants subsahariens par les mains des autorités algériennes, vandalisant l’ambassade algérienne à Bamako au Mali, rapporte par ailleurs Infomigrants.

Algeriepart, 06.04.2018, À quand la vérité sur l'assassinat d'Ali Mécili ?



Il y a trente et un ans durant le printemps de l'année 1987 ,en plein cœur de Paris, des balles assassines ont mis fin à une vie militante entamée pendant la guerre d'Algérie qui s'est naturellement prolongée au lendemain de son indépendance.

Cette vie est celle de Maître Ali André Mécili avocat au barreau de Paris, ancien militant Nationaliste et opposant au pouvoir Algérien au sein du FFS. Cette vie mise au service d'un idéal qu'il a porté, avec un engagement sans faille forçant à la fois l'admiration d'un côté et la crainte du côté des tenants du système.

Il cristallisait à lui seul les espérances d'un peuple qui aspirait à la liberté. Celles et ceux qui l'ont connu et approché gardent de lui le souvenir d'un homme intègre, d'une rectitude morale et d'une intelligence hors du commun. Jusqu'au bout il rassemblait les énergies, mutualisait les nuances, refusait la compromission mais n'excluant nullement le

Compromis, ne cédant en rien à ses convictions. Son engagement en faveur de l'avènement de la démocratie en Algérie a toujours été constant, matérialisé par la prise en charge et la formation de générations de militants, son investissement personnel sur le terrain a fait de lui une figure emblématique de l'opposition politique au pouvoir Algérien et une cible de choix pour ce dernier.

Les conditions et l'environnement qui ont présidé à son élimination porte une signature, une empreinte celle du pouvoir Algérien , en effet le modus operandi porte la griffe des barbouzes qui ont eu à l'exercer par le passé , qui ont agi pour compte de ceux qui ont érigé l'assassinat comme mode de règlement de conflits politiques.

Comment ne pas évoquer et avoir une pensée émue pour tous ceux qui en ont été

victimes, Bennai Ouali, Embarek Ait Menguellat, Amar Ait hamouda , Abane Ramdane, Khemisti , Khider, Krim ,Boudiaf et de tant d'autres illustres ou inconnus qui avaient fait le choix de la démocratie et de la liberté.

Le choix assumé du pouvoir politique Français d'alors d'exfiltrer l'assassin présumé vers l'Algérie a certes été dicté par la raison d'état mais a surtout permis de mettre en évidence sa connivence avec le pouvoir Algérien , actant de fait leur complicité active dans le but de paralyser par anticipation la marche de la justice dans ce dossier. De son côté le mutisme de l'Algérie officielle continue d'être assourdissant, accréditant de facto sa culpabilité.

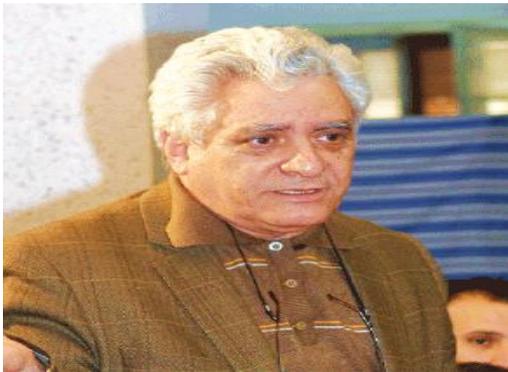
Bien que n'étant plus des nôtres Ali André Mécili est entré dans l'histoire . Il est un exemple à méditer de part son parcours , sa générosité ,sa vision et la fermeté de ses convictions.

Pour cela notre engagement en faveur de la vérité et de la justice reste intact, Aujourd'hui est même plus important qu'hier car chaque abandon est un renoncement.

Nous qui nous réclamons encore de cette filiation politique , appelons tous les militants épris de justice et de liberté et engagés en faveur de la démocratie à honorer sa mémoire et celles de tous les martyrs de la démocratie en réclamant justice pour Ali André Mécili et que toute la lumière soit faite sur ce crime.

Par La Rédaction

El watan, 08.04.2018, Un hommage a été rendu aux mères des victimes qui luttent depuis 20 ans, Bouchachi appelle à faire du 7 avril «une journée nationale des disparus»



L'avocat et militant des droits de l'homme, Mustapha Bouchachi, plaide pour la consécration du 7 avril «comme journée nationale des disparus».

Intervenant à l'occasion d'une cérémonie en hommage aux mères des victimes des disparitions forcées durant les années 1990, organisée hier au siège de l'association SOS Disparus, il affirme que cette journée devrait être une occasion pour rappeler «cette tragédie algérienne».

«C'est aussi un moyen pour défier le contenu des articles 45 et 46 de la charte pour la paix et la réconciliation nationale qui interdisent l'évocation de cette période sanglante de l'histoire du pays», lance-t-il, en saluant la lutte continue des familles des victimes pour la vérité. «Vous êtes restés comme un os dans la gorge du régime», déclare-t-il à l'adresse des mères et des parents des victimes des disparitions présents dans la salle.

Rappelant «la justesse de ce combat», Mustapha Bouchachi insiste sur la nécessité de faire connaître la vérité sur le sort des disparus. «Il faut que les auteurs des crimes reconnaissent leurs forfaits et que les victimes sachent la vérité.

C'est l'un des principes de la justice transitionnelle. Tous les responsables de cette situation ne doivent plus rester dans des postes de responsabilité», affirme-t-il, invitant les partis, les associations et les intellectuels à défendre la cause des familles de disparus.

«Ouvrir les tombes sous X»

Intervenant lors de la même occasion, Me Aissani réaffirme aussi son soutien à cette catégorie de victimes de la tragédie nationale. «L'histoire vous rendra justice. La vérité finira par jaillir», déclare-t-il.

S'exprimant à l'ouverture de cette cérémonie, la présidente de l'association SOS Disparus, Nacera Dutour, rappelle «le parcours du combattant» des familles des victimes qui ne cessent de réclamer, depuis 20 ans, «la consécration de l'Etat du droit». «Nous militons depuis 1998 pour la vérité.

Nous organisons des rassemblements hebdomadaires et nous appelons les sociétés civiles à soutenir notre cause. Mais il n'y a eu aucun écho», déplore-t-elle, en invitant les familles à ne pas perdre espoir.

Dans ce sens, Nacera Dutour réitère l'appel de l'association à l'ouverture des tombes des personnes enterrées «sous X» à El Alia (Alger), à Oran, à Constantine et à Tipasa. «La vérité peut jaillir de ces tombes», déclare-t-elle.

Affirmant que cette journée «est celle de la résistance», Hassan Ferhati, membre de SOS Disparus, appelle aussi à l'ouverture des charniers. «Il y a 3300 tombes sous X, selon des chiffres officiels communiqués en 2003. Pourquoi ne pas les ouvrir ?» demande-t-il.

Madjid Makedhi

Liberté, 08.04.2018, Colloque international sur les mémoires l'impossible deuil sans réparation

Peut-on guérir d'un traumatisme causé par le terrorisme ? La vice-présidente de l'Association pour l'aide, la recherche et le perfectionnement en psychologie (Sarp), Cherifa Bouatta, trouve le terme décennie noire inadéquat pour décrire ce qu'ont vécu les Algériens durant les années du terrorisme.

Elle préfère parler de catastrophe sociale touchant l'individu et le collectif, qui a abouti au délitement des liens sociaux et de solidarité. "Une thérapie ne peut pas mettre fin aux séquelles d'une rencontre avec la mort dans une situation de catastrophe sociale.

Elle peut apporter un apaisement. Ce qui s'est passé lors de la catastrophe sociale est une rencontre entre une histoire individuelle et l'Histoire collective. Dans ce cas, il est difficile de parler de guérison et de deuil, car la réparation doit passer par le travail de la culture qui pourrait énoncer la loi et ordonnancer le monde", étaye-t-elle.

Messaouda Sadouni, professeur à l'université d'Oum El-Bouaghi, revient sur l'aide psychologique, juridique et sociale apportée par la Sarp aux rescapés des attentats et aux familles de victimes du terrorisme depuis l'an 2000 dans la région de Sidi-Moussa : "Pour l'instant, les personnes que nous avons prises en charge, qui sont essentiellement des femmes et des enfants, ont renoué avec une certaine qualité de vie et un bien-être. Mais on ne sait pas ce que nous réserve le temps. La violence engendre la violence. Le schéma de cette barbarie risque d'être reconduit par les enfants des terroristes et ceux des victimes."

La quête de la vérité et de la justice perpétue la douleur et détruit une vie. "Ne pas oublier signe un pacte de loyauté avec le fils disparu. Le disparu compte plus que le présent. Il destitue le présent." C'est en ces termes que Cherifa Bouatta entame le récit d'une mère dont le fils a été enlevé par ses cousins terroristes en 1992. "Le deuil n'est pas possible en l'absence d'un enterrement. Lors des consultations, la mère s'adressait à son fils comme s'il était présent. Elle faisait des cauchemars, culpabilisait de l'avoir laissé sortir seul. Elle se posait sans cesse cette question : qu'a-t-on fait de lui ? Un terroriste ?"

Farida Benaïssa, psychologue clinicienne, relate l'histoire d'un secret familial lié à un traumatisme. Il s'agit d'une jeune femme décapitée devant ses proches. Son fils n'avait que deux ans.

Il ne se souvient de rien. “L’histoire s’est transformée en secret réparateur, s’unir autour du secret pour protéger Samir, mais peut-être qu’il est chargé aussi de honte et de sentiments de culpabilité de ne pas avoir pu protéger sa mère. Samir sent cette souffrance, mais il est exclu de l’histoire. Cette situation le fait plonger dans un monde de confusion et de perplexité”, analyse la clinicienne. Claire Mestre, psychothérapeute et anthropologue au CHU de Bordeaux, est spécialisée dans le traumatisme des migrants issus des pays en situation de guerre ou engagés dans un combat contre des groupes armés tels que Boko Haram. “La situation de ces migrants est problématique. Ce qui est triste, c’est que les politiques ne mesurent pas l’ampleur du désastre et du préjudice psychologique subi. L’impact du travail du thérapeute dépend en fait de la qualité de l’accueil dans le pays d’asile”, lâche-t-elle.

Nassima Rammas, maître de conférences en psychologie clinique à l’université Djilali-Liabès de Sidi Bel-Abbès, a décrit les manifestations de quelques processus psychiques mobilisés dans la relation soin. Ces souffrances retrouvées chez la majorité du personnel paramédical se déclinent sous plusieurs formes : l’épuisement, les maux de tête, les problèmes gastriques, les troubles hormonaux, l’agressivité, les troubles alimentaires et du sommeil.

Elle espère que les hôpitaux algériens parviennent à un certain niveau d’organisation et d’efficacité de sorte à épargner ces préjudices au personnel soignant.

Nissa Hammadi

Le matin d'Algérie, 14.04.2018, "Algérie la citoyenneté impossible ?" De l'anthropologue Mohamed Mebtoul



Mohamed Mebtoul, anthropologue social, a publié chez Koukou éditions son ouvrage "Algérie la citoyenneté impossible ?". Les lecteurs peuvent le trouver dans les bonnes librairies dès ce samedi 14 avril.

Texte de la quatrième de couverture :

"Le système politique a produit des " militants " carriéristes davantage préoccupés par les luttes d'appareils, soucieux avant tout de défendre leurs intérêts personnels. Incapables de se remettre en question, porteurs de certitudes et de dogmes répétés sans convictions, ils naviguent allègrement et sans honte dans l'inculture politique et l'opportunisme.

Il est donc réducteur de caractériser le pouvoir central en soi, comme s'il était extérieur à la société, alors qu'il est pluriel et diffus, se propageant dans toutes les sphères du tissu social par la médiation de nomenklaturas locales, qui activent pour que rien ne bouge dans le sens d'une autonomisation de la société.

Au lien citoyenneté-militantisme-élections s'est substitué un autre processus : la marchandisation des candidatures, valorisant le couple argent-opportunisme politique, et balayant d'un revers de la main la notion de conviction politique.

Il est loisible d'observer la présence physique d'une majorité de partis venus de nulle part, sans identité politique et sans enracinement dans la société. Le rapport marchand a permis de créer artificiellement de faux " militants " de conjoncture, bafouant la notion d'engagement politique. Leur émergence sur la scène sociale procède en réalité d'un coup de force administratif, précipité et volontariste, qui les a davantage décrédibilisés aux yeux de la population, mais tout en assurant la reproduction à l'identique du système sociopolitique.»

L'auteur dissèque, sans complaisance, le système politique qui a perverti l'action citoyenne par le clientélisme et l'allégeance, critères centraux pour arracher des statuts enviés dans la société. La primauté de la violence de l'argent sur la

légitimité du mérite et des savoirs, a amplifié le désastre : champ politique en carton-pâte, système de santé agonisant, jeunesse en marge, université réduite à " faire du chiffre "...

L'auteur : Mohamed Mebtoul est fondateur de l'anthropologie de la santé. Il est professeur de sociologie à l'Université Oran 2, et chercheur associé au GRAS (Unité de recherche en Sciences Sociales et Santé).

Algérie-focus, 15.04.2018, Service national / Le général Benbicha répond aux médecins résidents



Le général major Mohamed Salah Benbicha est revenu, ce dimanche 15 avril, sur de nombreuses questions liées au service national. Dans son intervention à la Chaîne III de la radio nationale, le directeur du service national au ministère de la Défense nationale a opposé une fin de non-recevoir aux revendications des médecins résidents sur ce chapitre

Interrogé sur l'exemption du service national dont bénéficient les jeunes qui ont plus de 30 ans, le directeur du service national au ministère de la Défense nationale a précisé que « Trente ans n'est pas un âge où on doit exempter tout le monde. Il y a des gens qui font des études supérieures jusqu'à l'âge de 32 ou 33 ans et qui restent astreints au service national. Tant qu'ils n'ont pas un argument ou un motif qui les dispensent, ils seront toujours concernés », Une réponse claire aux résidents en sciences médicales qui, comme tous les citoyens ayant suivi une formation médicale (médecins, pharmaciens, dentistes, infirmiers, etc), ont été exclus des exemptions du service national dont ont bénéficié les citoyens âgés de plus de 30 ans.

Le droit de bénéficier de cette exemption au même titre que les autres citoyens est l'une des revendications principales des résidents et un des facteurs déclenchant leur mouvement de grève.

Rédaction AF

Algérie part, 15.04.2018, Répression des droits des migrants subsahariens : l'Algérie dénoncée à Genève

L'Algérie a été épinglée à Genève pour ses atteintes aux droits des migrants subsahariens. Des représentants du Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique (SNAPAP) se sont déplacés à Genève, entre le 09 et le 11 de ce mois d'avril avec des représentants du réseau Euro-méditerranéen des droits de l'homme pour présenter un rapport complet sur le traitement des travailleurs migrants et de leur famille en Algérie à la lumière de Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Ce rapport comporte quatre points relatifs à la situation dramatique des réfugiés étrangers en Algérie. Ce rapport accuse les autorités algériennes de non-respect de la convention internationale car les articles de la Loi n° 08-11 vont à l'encontre des articles de la convention des Nations-Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants.

Le même rapport relève la non-application des articles de la Loi n° 08-11 concernant plusieurs questions notamment le refus de notification des expulsions aux travailleurs migrants, le refus de permettre aux travailleurs migrants de faire des recours. Il est également question de la répression des défenseurs Algériens des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Les observateurs du SNAPAP ont noté aussi la campagne haineuse contre les travailleurs migrants lancées par des hommes politiques de premier rang en Algérie.

D'autre part, la délégation du SNAPAP a été entendue en plénière le 09-04-2018 comme elle a été en réunion à huit clos avec des représentants du comité sur les travailleurs migrants de l'ONU.

Elle a été aussi présente lors du débat entre la délégation Algérienne et les membres du comité des travailleurs migrants, notamment les deux rapporteurs du dossier Algérie, qui n'ont pas manqué de soulever un grand nombre de questions quant à la non-conformité entre non seulement le rapport officiel déposé par l'Algérie et les informations recueillies par le comité mais aussi le refus d'appliquer la convention internationale et le manque total de données factuelles sur plusieurs questions soulevées par le comité.

L'Algérie est pressée enfin de renforcer la protection des étrangers accordée à tous les étrangers qu'ils soient en situation régulière ou non. Par ailleurs, les expulsions doivent se faire sur une base individuelle sur la base de l'intervention d'une instance judiciaire comme il doit être permis un recours devant les juridictions compétentes.

Soulignons en dernier lieu que la délégation Algérienne a promis aux membres du comité de lui fournir les informations demandées ordonnances émises par les instances judiciaires suite au recours formulés, statistiques précises, liste des ONG et structures ayant participé ou ayant donné leur avis après consultation du rapport officiel etc...

Par La Rédaction

Algerie patriotique, 15.04.2018, Conseil de la nation : Louh présente le projet de loi relatif au Code de procédure pénale



Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh a présenté, dimanche à Alger, un exposé sur le projet de loi relatif au Code de procédure pénale devant la Commission des affaires juridiques du Conseil de la nation, a indiqué un communiqué de cette institution.

La Commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'Homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial «a tenu une réunion présidée par Khelil Zine, président de la Commission, consacrée à l'exposé sur le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n 66-155 du 8 juin 1966 portant Code de procédure pénale, présenté par le ministre de la Justice, en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda», a précisé la même source.

Lors du «riche débat» qui a suivi l'exposé, Louh qui a écouté les questions et les observations formulées par les membres de la Commission concernant les dispositions contenues dans le projet de loi, a répondu aux différentes interrogations «en fournissant d'amples précisions et d'explications», a conclu le communiqué.

R. N.

L'expression, 16.04.2018, Environnement À Tizi Ouzou, Les associations réclament des subventions



A travers plusieurs villages, les militants de l'environnement sont actifs, alors que d'autres arrivent et les rejoignent.

Les associations activant dans le domaine de l'environnement attendent avec impatience leur part de l'enveloppe financière allouée par l'Assemblée populaire de la wilaya de Tizi Ouzou. L'impatience est d'autant plus grande car ces dernières sont dans un élan invraisemblable de sensibilisation et de travail sur le terrain. Ces dernières années, estiment beaucoup d'élus, les associations en oeuvre sur le terrain dans le domaine de la préservation de l'environnement font un travail titanesque pour redorer le blason de la wilaya de Tizi Ouzou qui était autrefois qualifiée de petite Suisse d'Algérie. Cette image n'a pas été exagérée, car la société locale a un lien et attachement indéfectible avec la nature.

L'individu en Kabylie en général et à Tizi Ouzou en particulier, vit en pleine et totale harmonie avec la nature et son environnement. C'est pourquoi, ces associations ont trouvé un terrain propice et favorable pour s'émanciper. Leur apport dans la préservation de l'environnement commence justement à être visible sur le terrain. Le retard dans l'attribution de ces enveloppes financières n'a pas d'impact uniquement sur l'activité de ces associations. C'est bien pire que cela. Le retard pourrait même avoir des répercussions néfastes sur le concours Rabah Aïssat du village le plus propre. L'élan est très grand au sein des villages. Une grande partie de ces derniers inscrit la participation à ce concours comme sa raison d'être. Montrer ce que leur village peut apporter sur le plan de l'environnement est le programme de beaucoup d'associations. Aussi, ces dernières activant dans l'environnement attendent avec impatience ces fonds. Il y va de leur raison d'être d'abord et de l'environnement dans la wilaya ensuite. D'aucuns estiment d'ailleurs que l'état des lieux dans la wilaya contraste avec la volonté de l'Etat et de ces associations.

Alors même que les pouvoirs publics dégagent des enveloppes financières conséquentes pour améliorer l'environnement, beaucoup de projets sont à l'arrêt à l'instar des CET qui souffrent d'oppositions. Les élus ne semblent pas s'impatienter outre mesure bien que les conséquences soient à déplorer.

Par ailleurs, il convient de rappeler que beaucoup d'associations font un travail énorme sur le terrain. De nombreuses initiatives voient le jour chaque jour. L'élan ne va certainement pas tarder à donner des résultats sur le terrain.

A travers plusieurs villages, les militants de l'environnement sont actifs alors que d'autres arrivent et les rejoignent. Mieux encore, des artistes rejoignent cet élan à l'instar du chanteur Zayen qui lance justement un projet pour l'environnement en collaboration avec la direction de la culture.

Une chanson a été composée par ce jeune artiste à laquelle prend part une trentaine d'artistes algériens et étrangers. D'autres volontariats sont prévus dans le même projet novateur d'un artiste qui fait de l'environnement sa poésie.

Par Kamel BOUDJADI

L'expression, 19.04.2018, L'Algérie propose le 16 mai journée internationale de la paix, l'ONU dit oui

«C'est grâce à la politique de la Réconciliation nationale que l'Algérie a pu se remettre sur ses pieds», a déclaré la présidente de l'Organisation nationale pour la culture de la paix et la réconciliation.

Elle sera célébrée à travers le monde. La Journée internationale de la paix et de la réconciliation est fixée pour le 16 mai de chaque année. Sur proposition de l'Algérie, l'Assemblée générale des Nations unies l'a décrétée officiellement. «La Journée internationale de la paix et de la réconciliation a été décrétée par l'ONU en décembre dernier», a déclaré la secrétaire générale de l'Organisation nationale pour la promotion de la culture de la paix et de la réconciliation, Mme Sidhoum. Invitée au Forum d'El Moudjahid, la représentante a précisé que la proposition de l'Algérie a été soutenue par plus de 100 pays. «C'est une fierté pour l'Algérie», s'est-elle réjouie. Selon elle, cette journée vise à asseoir la paix et la sérénité à travers le monde, en privilégiant le dialogue, la réconciliation et la tolérance.

Dans son intervention, Mme Sidhoum est revenue sur le projet de la Concorde civile et de la Réconciliation nationale, initiées par le président de la République pour éteindre les feux de la «fitna». «C'est grâce à la politique de la Réconciliation nationale que l'Algérie a pu se remettre sur ses pieds», a-t-elle reconnu, en félicitant le président pour son oeuvre. parrainée par l'opérateur Berko, l'Organisation nationale de la culture pour la promotion de la paix et de la réconciliation, prépare un riche programme pour la célébration de cette journée internationale. Des activités éducatives et culturelles seront organisées à travers le pays pour promouvoir le vivre ensemble. L'ambassadeur du Front Polisario en Algérie, Abdelkader Taleb Amar, qui a pris la parole a reconnu le rôle de l'Algérie pour la promotion des causes justes, en citant le Sahara occidental et la Palestine. Le représentant du Front Polisario reconnaît que ce n'est pas facile pour un pays de marquer son nom dans l'histoire du monde. Taleb Amar est revenu même sur la lutte antiterroriste de l'Algérie qui est devenue une expérience profitant aux autres pays. L'ambassadeur du Sahara occidental en Algérie a saisi l'occasion pour lancer un message au Royaume chérifien. «Nous espérons que les voisins vont prendre acte de cette Journée internationale de la paix et accepter d'appliquer la légitimité internationale», a-t-il affirmé. La rencontre d'hier a regroupé plusieurs représentants des

organisations et des fédérations. Celles-ci se préparent à occuper le terrain en prévision des prochaines échéances. Le président de l'Union nationale des paysans algériens, Mohamed Alloui, a mis en exergue le rôle de la Réconciliation nationale dans le retour de la paix et la sérénité. C'est «grâce à l'initiative du président de la République que la loi sur la concorde civile a donné ses fruits», a-t-il affirmé en rappelant qu'il n'était pas facile d'effacer le désastre et la terreur.

De son côté, le secrétaire général de la Coordination nationale de soutien au programme du président de la République, Nourdine Zerkaoui, a résumé son intervention en quelques mots. «Tout ce qui a été réalisé depuis 1999 jusqu'à aujourd'hui, c'est grâce à la politique de la concorde civile», a-t-il affirmé en soutenant que l'oeuvre de la Réconciliation nationale doit être sauvegardée. Son organisation prépare une rencontre grandiose pour mettre en exergue les réalisations du président Bouteflika.

Par Nadia BENAKLI

Infos-premières, 21.04.2018, Le département d'Etat met avant les mesures prises par le président Bouteflika pour promouvoir les droits de l'homme

Dans son rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde pour 2017, le département d'Etat américain relève que l'Algérie n'a enregistré aucune privation arbitraire de la vie ou de crimes pour des motifs politiques. De même aucune disparition ou condamnation pour torture n'a été signalée durant la période sous revue.

Le département d'Etat rappelle, à ce titre, que la loi algérienne interdit la torture et prévoit des peines d'emprisonnement allant de 10 à 20 ans pour les agents publics reconnus coupables de torture.

Par ailleurs, ce rapport présenté par le secrétaire d'Etat par intérim, John Sullivan, affirme que les libertés individuelles, y compris la liberté d'expression et celle de la presse, sont garanties en Algérie, relevant aussi que la constitution amendée par le président Bouteflika, consacrait la liberté de la presse.

Le rapport met en exergue la création d'un bureau chargé des droits de l'homme auprès de la DGSN et dont l'une des missions qui lui sont assignées est l'amélioration des conditions de détention.

Par La rédaction

L'expression, 22.04.2018, Rien de nouveau pour la grève des médecins résidents, Etat stationnaire



Face à cette impasse, les représentants du Camra ont annoncé dernièrement que la contestation allait s'affermir.

Le dossier de la grève des médecins résidents se corse. D'un côté, les grévistes ne lâchent rien et comptent bien poursuivre leur débrayage initié depuis cinq mois maintenant. De l'autre, le ministère de tutelle estime avoir répondu à pratiquement tous les points contenus dans la plate-forme de revendications des médecins résidents. Face à cette impasse, les représentants du Camra ont annoncé dernièrement que la contestation allait s'affermir.

Expliquant que le fait de durcir le mouvement de protestation constitue la seule alternative pour faire pression sur le gouvernement afin que des réponses claires puissent enfin être apportées par rapport à la question liée à la suppression de l'obligation d'effectuer le service civil. Un membre du Camra avait affirmé que ses confrères menacent de déposer des démissions collectives à partir du 1er mai prochain. Il s'est avéré par ailleurs que cette démarche ne sera sans doute pas mise à exécution.

«Pour ma part, je n'ai pas eu vent de cette nouvelle, je l'ai su par le biais de certains supports médiatiques», nous a expliqué hier l'un des médecins résidents au CHU Mustapha Pacha d'Alger. Il a encore souligné que «lors de la dernière assemblée générale, il n'a jamais été question de ça, rien n'a été décidé pour le moment dans ce sens».

Les médecins résidents ont également évoqué la possibilité d'arrêter d'assurer les gardes et ce, dans les jours qui viennent, si la tutelle ne daigne toujours pas prendre des décisions tangibles.

Il faut signaler que si les médecins résidents ont décidé de hausser le ton précisément en cette période, c'est parce que le nouveau projet de loi sur la santé qui est actuellement au niveau de l'Assemblée populaire nationale, est en phase

d'être parachevé. Par conséquent, les membres du Collectif autonome des médecins résidents algériens ont averti, que si ce projet venait à être approuvé sans toucher au caractère obligatoire du service civil, des actions radicales s'ensuivront certainement.

Pendant ce temps-là, les conséquences se font de plus en plus sérieuses au sein des centres hospitalo-universitaires. C'est en effet le cas pour certains services de l'hôpital Mustapha Pacha, qui tournent ces temps-ci au ralenti.

C'est ce qu'a indiqué le directeur général de cet établissement de santé, Zoubir Rekik à l'APS. Il a invité les médecins résidents à mettre fin à leur grève, car il y va de leur avenir en tant que médecins ; «Le résident d'aujourd'hui est le médecin de demain, il faut qu'il soit bien formé en ne ratant pas son année universitaire», a-t-il soutenu. Le responsable a par ailleurs fait comprendre que ce mouvement de grève impactera sérieusement le système de santé algérien. Par ailleurs il a été signalé que le CHU Mustapha Pacha compte près de 400 médecins résidents. Ainsi, certains services se trouvent relativement pénalisés par rapport à d'autres. De leur côté, les contestataires estiment que cela est nécessaire pour faire pression sur le ministère de la Santé pour qu'il prenne sérieusement les choses en main.

Ils ont insisté dans ce sens qu'ils n'ont nullement l'intention de cesser le débrayage du moment qu'il n'y a point de concret. Preuve en est, ils menacent de recourir à des moyens radicaux pour espérer avoir l'attention qu'il faut.

Par Massiva ZEHRAOUI

L'expression, 22.04.2018, Rappel des ambassadeurs du mali et de la guinée, des encagoulés attaquent des migrants que cache cette virulente campagne?



Des «fake news» sur des violences et des «déportations» de migrants africains sont en train de circuler sur les réseaux sociaux, relayés par des médias de pays hostiles à l'Algérie...

Des rafles de migrants, de graves actes de torture et des encagoulés qui attaquent leurs camps ! On ne parle pas là d'action du «Ku Klux Klan» mais de l'Algérie telle que sont en train de la montrer, ces derniers jours, les réseaux sociaux et les médias de pays qui lui sont hostiles. En effet, depuis quelques semaines, une campagne virulente est menée contre l'Algérie, montrant un pays raciste où les services de sécurité et les citoyens font la «chasse» aux migrants subsahariens. Les «fake news» font un ravage ! Tout a commencé par l'histoire d'un Sénégalais qui aurait été tué par les gendarmes algériens lors d'une opération de rapatriement de migrants.

Des sites africains non identifiés ont repris en boucle l'information. Pour argumenter leurs dires, ils ont repris de fausses déclarations de l'ambassadeur du Sénégal en Algérie qui hausse le ton envers les autorités de son pays d'accréditation. Un démenti a aussitôt été apporté par les deux pays, néanmoins la balle avait déjà été tirée... L'information a continué à être reprise par certains médias, notamment marocains. L'histoire aurait pu s'arrêter là, mais c'était sans compter sur la détermination des pros de «l'intox». Ainsi, après cette histoire, on a eu droit à la fameuse légende que l'on nous sort à toutes les sauces, à savoir celle d'un camp de migrants attaqué par des citoyens, après le prétendu viol d'une jeune fille par des migrants. Du déjà vu, mais qui sur Internet devient un fait d'actualité avéré ! Les médias du Makhzen en ont fait leur Une. Des dossiers «exclusifs» et autres enquêtes sur les «conditions atroces» des migrants ont été «pondus» par ces journaux, dont les reporters ne connaissent de l'Algérie que le nom. Tout comme avec le Sénégalais, ces génies de la manipulation ont «prouvé» leurs dires par des réactions officielles des pays dont les ressortissants ont migré vers l'Algérie. On a eu droit au rappel de l'ambassadeur de Guinée en

Algérie par un Alpha Condé furieux du sort réservé à ses ressortissants. Quelques jours plus tard c'est l'ambassadeur du Mali qui lui emboîte le pas pour les mêmes raisons. Bien évidemment, les deux informations sont fausses! Elles ont été officiellement démenties. Néanmoins, dans le monde de l'Internet et de la «fake news» les démentis ne sont pas permis. Ainsi, on retrouve toujours les mêmes médias : électroniques aux sources inconnues et bien évidemment les Marocaines qui en ont fait leurs choux gras. Ce qui soulève certaines interrogations sur les raisons réelles de cette campagne qui veut montrer aux yeux du monde l'Algérie comme étant un pays des plus racistes ? La pression exercée par les médias de Mohammed VI sur cette question migratoire ne laisse aucun doute sur l'implication du Makhzen, habitué à ce genre de coups fourrés. L'été dernier déjà, il avait tenté le même coup avec des bots informatiques (robot) qui avaient lancé sur la Toile une fausse campagne anti-migrants au nom des Algériens. Ils ont vite été «débusqués» par nos brigades de lutte contre la cybercriminalité. Mais cet épisode avait montré la mesquinerie du Makhzen qui ne rate aucune occasion pour faire croire que les Algériens sont racistes.

Ce serait un bon argument pour discréditer l'Algérie dans son soutien au Sahara occidental. Au risque de les décevoir, nos concitoyens ont vite réagi à ces fausses informations en lançant des campagnes de soutien et d'aides à ces migrants, comme ils l'ont toujours fait d'ailleurs. Il ne faut pas oublier que l'Algérie a toujours été la terre des révolutionnaires et des réfugiés à l'exemple du peuple sahraoui qui depuis 1976 y a trouvé refuge et sécurité. C'est bien notre roi berbère Massinissa qui disait, il y a de cela 23 siècles, «L'Afrique aux Africains» !

Par Walid AÏT SAÏD